



## PRISE DE POSITION DE LA COGEST SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE L'INSPECTION DES FINANCES

---

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Inspection des finances est l'organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations. En tant qu'instance indépendante et autonome, elle seconde le Conseil d'Etat et les départements, mais aussi et surtout le Grand Conseil, plus spécialement les Commissions des finances et de gestion, dans l'exercice de leurs tâches de haute surveillance sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de ses institutions.

Comme chaque année, l'Inspection des finances (IF) rapporte au Parlement sur son activité de l'année écoulée. En session de juin 2012, l'activité annuelle déployée nous est décrite en toute transparence.

La qualité des faits reportés dans les rapports de l'IF permettent à tout un chacun de saisir les véritables problèmes constatés et de les apprécier.

La COGEST remarque tout spécialement que l'IF relève la diversité et la complexité des thèmes analysés mais globalement la bonne qualité de la gestion des institutions étatiques de notre canton. En tant que gardienne des règles applicables à l'utilisation de l'argent public et la gestion des biens publics, l'IF a une mission de prévention et de dissuasion à l'égard des gestionnaires publics. Par son travail, et notamment la mise en évidence de situations nécessitant des corrections, l'IF contribue à cette qualité de gestion des institutions de notre canton.

En plus des activités qu'elle déploie sur sa propre initiative, l'IF conduit des mandats qui lui sont confiés par les départements, le Gouvernement et le Parlement. Le rapport d'activité 2011 illustre ainsi divers audits réalisés sur invitation de la COJU et de la COGEST. Un autre est en cours et la COGEST est informée de son avancement.

En tant que commission de haute surveillance, la COGEST souligne le travail important et de qualité de l'IF en tant qu'organe administratif supérieur du canton. Avec les Commissions parlementaires de haute surveillance, l'IF constitue l'une des entités permettant aux citoyens contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics de l'Etat.

Les relations entre la COGEST et l'IF sont prévues et précisées à l'art. 44 de la LGCAF. La COGEST entend continuer la collaboration telle qu'existant actuellement avec l'Inspection des finances ; dans le cadre de sa mission, elle sait qu'elle peut en effet compter sur la disponibilité et l'appui d'un service professionnel, compétent et indépendant.

Cette indépendance et cette autonomie d'actions constituent des points forts reconnus et ne doivent en aucun cas être affaiblies ou réduites.



La COGEST vous invite, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre connaissance du rapport d'activité 2011 de l'Inspection des finances, source de réflexions sur nombre de sujets touchant à la gestion financière et administrative de l'Etat du Valais.

Pour terminer, la COGEST adresse ses remerciements à l'IF pour le soutien précieux et la collaboration fortement appréciée tout au long de l'année.

Sion, le 23 mai 2012

Le président :

Laurent Léger

Le vice-président :

Stefan Andenmatten

Le rapporteur  
de langue française :

Laetitia Massy

Le rapporteur  
de langue allemande :

Erno Grand

